



**PROCÈS-VERBAL
DU COMITÉ SYNDICAL
DU MERCREDI 26 juin 2019
A 20h30**

Étaient présents :

- **Communauté d'Agglomération de Marne-et-Gondoire :**

Ali BOUCHAMA, Jacques DELPORTE, Michael CHAPOTELLE, Olivier PAUPE, Laurent SIMON, Geneviève SERT.

- **Val d'Europe Agglomération :**

Fernand VERDELLET, Guillaume BIETH, Servais YAHOUÉDEOU, Benoit FROMEAUX, Xavier Philippe CHASSY

- **Communauté d'Agglomération Paris Vallée de la Marne :**

Danielle KLEIN POUCHOL, Annie DENIS, Michel VERMOT, Patrick RATOUCHE, Monique HOUSSOU.

À la convocation des délégués titulaires, était jointe une note explicative de synthèse résumant l'ensemble des points.

Le Quorum est atteint.

La séance a été ouverte à 20h41.

Le Président propose à Mme SERT (CAMG), qui l'accepte, d'être secrétaire de séance.

Monsieur le Président souhaite la bienvenue à Monsieur Michael CHAPOTELLE.

I.01 MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU COMITE SYNDICAL PAR L'INSTALLATION DES NOUVEAUX DELEGUES DE CAMG

ENTENDU l'exposé du Président invitant les membres du comité à procéder à l'installation du nouveau délégué,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical,

PROCEDE à l'installation de :

M CHAPOTELLE Michael en tant que titulaire, représentant de CAMG.

ADOpte la nouvelle composition ci-annexée (annexe 1) du Comité syndical du SIAM.

I.02 Approbation du procès-verbal de la séance du Comité Syndical du 22 mai 2019.

Le Président présente le point.

Il rappelle les points abordés lors du Comité Syndical du 22 mai 2019.
Aucune observation n'est formulée par le Comité.

Entendu l'exposé du Président :

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical,

APPROUVE le Procès-Verbal de la séance du Comité syndical du 22 mai 2019.

APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES.

I.03 MOTION : IMPACT DE L'ARTICLE 42 DE LA LOI NOTRE VISANT A SUPPRIMER LE VERSEMENT D'INDEMNITES AUX ELUS SIEGEANT AU SEIN DE SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

ENTENDU l'exposé du Président reprenant le contenu de la lettre qui sera adressée à l'ensemble des parlementaires du territoire.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical,

APPROUVE le contenu de la lettre, jointe en annexe à la présente délibération, à savoir :

- l'absence d'indemnisation du travail entrepris par des élus de terrain pourrait être assimilée à une méconnaissance de leurs responsabilités.
- de manière générale, dans le cadre de la recherche d'une mutualisation efficace, et d'une territorialisation des politiques publiques, il semble essentiel de reconsidérer le rôle des syndicats intercommunaux, ainsi que celui de leurs élus.
- l'ensemble des élus du Siam souhaiterait que cette problématique fasse l'objet d'une question orale et/ou écrite auprès du Gouvernement.

S'ASSOCIE à la démarche des élus du territoire en faveur d'une nouvelle proposition de loi.

ADOpte A L'UNANIMITE.

I.04 ELECTION D'UN MEMBRE SUPPLEMENTAIRE DU BUREAU SYNDICAL

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Président à ce sujet,

Le Président demande la possibilité de voter à main levée. A l'unanimité, les élus acceptent. Il est ensuite procédé à l'élection.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical,

Se déclare candidat:M. Michael CHAPOTELLE.

Pour : 16

Obtient : **Michael CHAPOTELLE - 16 voix.**

M. Michael CHAPOTELLE ayant obtenu la majorité absolue des voix au premier tour, est élu membre du bureau du SIAM et est immédiatement installé dans ses fonctions.

ADOpte A L'UNANIMITE.

I.05 BUDGET 2019 – DÉCISION BUDGÉTAIRE MODIFICATIVE N°1

ENTENDU :

- l'exposé du Président à ce sujet proposant d'adopter une décision budgétaire modificative n°1 au budget 2019, pour les motifs exposés ci-avant.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical,

APPROUVE :

- la Décision budgétaire Modificative n°1 suivante au budget 2019 :

Section de fonctionnement					
Chapitres	Comptes	Intitulé	Observations	Dépenses	Recettes
67	678	Autres charges exceptionnelles	Montant de la TVA collectée omise sur les titres 2017/2018	146.32 €	- €
77	778	Autres produits exceptionnels	Montant de la TVA déductible omise sur les mandats 2017/2018	- €	91 858.82 €
023		Virement à la section d'investissement		91 712.50 €	- €
TOTAL				91 858.82 €	91 858.82 €

Section d'investissement					
Chapitres	Comptes	Intitulé	Observations	Dépenses	Recettes
20	2031	Frais d'études	Régularisations comptables par étape : 1- Colonne RECETTES : Annulation des mandats 2017/2018 par l'émission de titres de recette pour le montant TTC de la dépenses réalisée 2-Colonne DEPENSES : Réémission de mandats en HT des années 2017 et 2018	9 015.91 €	10 819.09 €
	2033	Frais d'insertion		1 215.00 €	1 458.00 €
21	21532	Réseaux d'assainissement		6 313.80 €	7 576.56 €
	2181	Installations générales, agencements, aménagements divers		18 055.18 €	21 666.22 €
	2182	Matériel de transport		438.16 €	525.79 €
	2183	Matériel de bureau et matériel informatique		23 898.18 €	28 677.81 €
	2188	Autres produits exceptionnels	540.83 €	649.00 €	
23	2315	Installations, matériel et outillage techniques	2 312 814.05 €	2 775 376.79 €	
27	275	Dépôts et cautionnements versés	Approvisionnement	1.00 €	- €
021		Virement à la section d'exploitation		- €	91 712.50 €

020	Dépenses imprévues	Ecritures d'équilibre comptable : total recettes - total dépenses	566 169.65 €	- €
TOTAL			2 938 461.76 €	2 938 461.76 €

ADOpte A L'UNANIMITE.

I.06 AVENANT N°3 AU MARCHE DE TRAVAUX RELATIF A LA CONDUITE DE REFOULEMENT DE LATTRE DE TASSIGNY

Entendu :

- l'exposé du Président sur les motifs de passer un avenant n°3 au présent marché,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical,

Approuve le projet d'avenant n°3 au marché de travaux relatif à la conduite de refoulement du poste De Lattre *joint en annexe*, qui a pour objet:

- de fixer un prix nouveau pour la modification du raccordement de la conduite de refoulement du poste « De Lattre » entre la cheminée déversante et la bache d'arrivée de la station d'un montant de 16 502,50 €HT,
- de fixer un prix nouveau pour les modifications à apporter sur les ballons anti-bélier du poste « De Lattre » d'un montant de 6 762 €HT,

ADOpte A L'UNANIMITE.

I.07 DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT DES PARCELLES AB 191 ET AB 192 EN VUE DE LEUR MISE EN BAIL

ENTENDU l'exposé du Président rappelant que ce projet se réalisera sur les parcelles AB191 (41 m²) et AB192 (2 305m²).

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical,

CONSTATE la désaffectation des parcelles AB191 d'une surface de 41m² et AB 192 d'une surface de 2 305m² à Saint-Thibault-des-Vignes,

DECIDE de leurs déclassements du domaine public vers le domaine privé du SIAM.

ADOpte A L'UNANIMITE.

I.08 DECISION DE DONNER A BAIL LES PARCELLES AB191 ET AB192 A LA SDESM ENERGIES

ENTENDU l'exposé du Président rappelant que le projet de station GNV se réalisera sur les parcelles AB191 (41 m²) et AB192 (2 305m²).

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical,

DECIDE de donner à bail à la SDESM énergie les parcelles AB191 d'une surface de 41m² et AB 192 d'une surface de 2 305m² à Saint-Thibault-des-Vignes, pour une durée de 25 ans,

PRECISE que le loyer sera de 17 000€ annuel, net de toutes charges et de toutes taxes,

AUTORISE Monsieur le Président à signer le projet de bail.

DIT que la recette sera imputée à l'article 758 Produits divers de gestion courante.

ADOpte A L'UNANIMITE.

I.09 RAPPORT D'ACTIVITE DU PRESIDENT SUR L'ASSAINISSEMENT 2018 ET RAPPORTS DES DELEGATAIRES DE SERVICE PUBLIC ANNEE 2018 : USINE DE TRAITEMENT ET RESEAUX

ENTENDU l'exposé du Président sur lesdits rapports,

Le Comité Syndical,

PREND ACTE :

- des rapports du Délégué de Service Public pour l'usine de traitement et les réseaux au titre de l'année 2018 et des comptes rendus qui y sont annexés.

APPROUVE :

- le rapport d'activité 2018 du service assainissement du Siam présenté par le Président.

ADOpte A L'UNANIMITE.

21H41 : DEPART DE MONSIEUR LAURENT SIMON.

Monsieur le Président précise qu'à l'horizon de février 2020, la Préfecture devrait publier le nom du SAGE, le nombre de représentant, le périmètre et créer un syndicat mixte. Le syndicat portera une étude globale sur 7 ou 8 ans. Le SIAM n'est qu'une étape intermédiaire.

I.10 DEMANDE D'AIDE FINANCIERE A L'AGENCE DE L'EAU POUR L'ETUDE PRELIMINAIRE DU SAGE MARNE-BEUVRONNE

- définition du périmètre et de constitution de la Commission Locale de l'Eau,

ENTENDU l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

DECIDE

- De solliciter l'aide financière de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie pour la mission d'étude de constitution du dossier préliminaire du SAGE MARNE-BEUVRONNE,

DIT que la recette sera imputée au budget 2019 –
- compte 13111,

ADOpte A L'UNANIMITE.

I.11 RENDU COMPTE DU PRESIDENT DU SIAM SUR LES MARCHES PASSES SELON UNE PROCEDURE ADAPTEE (MAPA) SUR DELEGATION DU COMITE SYNDICAL

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Président, présentant son rendu compte et celui du Bureau syndical concernant les marchés passés selon une procédure adaptée,

Le Comité Syndical,

PREND ACTE du rendu compte du Président concernant les attributions de **Marchés A Procédure Adaptée (MAPA)**, sur décision du Président ou du Bureau syndical agissant par délégation du Comité, et inscrites dans le tableau ci-après :



Tranches (montant H.T.)	Organe Décisionnel	Titulaire du marché	Date du marché	Objet du Marché	Montant HT	Code Postal
≥ 90 000.00 € ≤ 221 000.00 €	Décision du Président sur délégation du Bureau	PROLOG Ingénierie	05/06/2019	Mission de modélisation 3D et mission de maitrise d'œuvre relative à des opérations de travaux d'équipement des by-pass de la station d'épuration de Saint-Thibault-des- Vignes	Forfait modélisation pour 39 875€ et forfait Moeuvre provisoire pour 14 750€	75010
≥ 90 000.00 € ≤ 221 000.00 €	Décision du Président sur délégation du Bureau	SFDE/PRS	28/05/2019	Marché de travaux de sécurisation du fonctionnement d'un poste de refoulement des eaux usées /Poste Siam des Gassets / Commune de Jossigny (77) Lot n°1	78 759€	77425
≥ 90 000.00 € ≤ 221 000.00 €	Décision du Président sur délégation du Bureau	SFDE	28/05/2019	Marché de travaux de sécurisation du fonctionnement d'un poste de refoulement des eaux usées /Poste Siam des Gassets / Commune de Jossigny (77) Lot n°2	55 500€	77425

I.12 Rendu compte des conventions de déversements d'effluents des industriels signées sur délégation du Comité Syndical

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Président, présentant son rendu compte concernant les conventions de déversement d'effluents industriels,

Le Comité Syndical,

PREND ACTE du rendu compte du Président concernant les signatures des conventions de déversement d'effluents industriels, sur décision du Président agissant par délégation du Comité, et inscrites dans le tableau ci-après :



Le Président du SIAM rend compte des conventions de déversement signées

COMMUNE	ETABLISSEMENT	ACTIVITÉ DE L'ENTREPRISE	TYPE DE DOCUMENTS	DATE DE SIGNATURE
18-058076	SINGLY	Fabrication de plats surgelés	Convention de Déversement	03-juin-19
18-438042	COUPERY&MASSON	Mécanique Générale (Tournage- Fraisage)	Convention de Déversement	03-juin-19
18-464002	COFANE	Laboratoire	Convention de Déversement	03-juin-19

II Informations et questions diverses

Monsieur le Président précise que l'achat du terrain appartenant à Véolia est reporté en raison de quelques imprécisions notamment sur le devenir de ce que Véolia laisserait sur le terrain ou pas.

Monsieur le Président rappelle que la procédure relative à la concession est en cours. La remise des offres se fera en septembre prochain. En phase négociation, le Président sera entouré par 2 représentants pour chaque collectivité membre.

Le calendrier du 2nd semestre est remis à l'ensemble des élus.

Monsieur le Président annonce que l'exploitant devrait rétrocéder au Siam au titre de l'année 2018 la somme de 380 000€.

Monsieur le Président tient à saluer, l'auditeur libre, Monsieur Claude VERONA. Il remercie son dévouement et son investissement dans les dossiers du Siam et notamment son soutien dans le projet de méthanisation.

Monsieur VERONA remercie le Président pour la qualité de ses débats et sa pédagogie ainsi que les élus du Siam avec qui il travaille depuis 1989. Il explique qu'il a un différend avec Monsieur le Maire de St Thibault-des-Vignes et que la CAMG a suivi la décision du Maire. Il remercie également le personnel pour la compétence et la gentillesse.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 22h08.

**Le secrétaire de séance,
Geneviève SERT.**